



DDFIP
DU
CALVADOS

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE AOUT 2022

N° ORDRE

A 18859

TEMPS DE TRAVAIL

+ DE 120 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICUÉ CI-DESSOUS, RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

RAFFLES : VOIR DECOMpte	€ 6015,68	€ 3224,50	€ 931,93	€ 2823,60
2 70 05 14 047 076 21	€ 6015,68	€ 3224,50	€ 931,93	€ 2823,60

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ 3 050,67

MME FILEUX CAROLINE

LE BOURG
14310 MAISONCELLES-PELVEY

COMPTA

DDFIP 014

MIS EN PAIEMENT LE

VIRE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



2D-DOC

SAS GRANDIS

ZAC du Croissant
CS 20049
50380 SAINT PAIR SUR MER

SIRET 391298965 00032

APE/NAF 1413Z

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/08/22 au 31/08/22
Paiement le 31/08/22 par Virement

Conv. coll. INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

ID 536

Ancienneté 8 an(s) et 4 mois

Niveau VI Indice 1 Forfait jours 218,00

Emploi Resp Ctl gstrn, Data owner & ERP

Service SYSTEME D'INFORMATION

M FILEUX Bruno

Le Bourg

14310 MAISONCELLES-PELVEY

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				5610,55		
Absence congés payés	8,00	259,028		2072,22		
Jour férié	1,00	259,028		259,03		
Indemnité de congés payés				2072,22		
Jour férié				259,03		
TOTAL BRUT				5610,55		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		5610,550		0,00		729,37
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3428,000	0,780	26,74		67,57
		2182,550	2,173	47,43		47,43
Complémentaire Santé				30,00	108,81	-30,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		5610,550		0,00		69,57
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3428,000	6,900	236,53		293,09
Sécurité Sociale déplafonnée		5610,550	0,400	22,44		106,60
Complémentaire Tranche 1		3428,000	4,010	137,46		206,02
Complémentaire Tranche 2		2182,550	9,720	212,14		318,00
Supplémentaire		5610,550		0,00		280,53
Contribution d'Equilibre Technique		5610,550	0,140	7,85		11,78
Réduction cotisation heures supplémentaires				0,00		0,00
FAMILLE		5610,550		0,00		193,56
ASSURANCE CHOMAGE						
Chômage		5610,550		0,00		235,65
APEC		5610,550	0,024	1,35		2,02
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'ENTREPRISE		5610,550		0,00		193,34
		145,000		0,00		11,60
		280,530		0,00		56,11
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		5937,895	6,800	403,78		0,00
CSG/RDS non déductible de l'impôt sur le revenu		5937,895	2,900	172,20		0,00
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				0,00		0,00
TICKET RESTAURANT	19,00	1,400	50,000	13,30		13,30

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable				
Impôt sur le revenu prélevé à la source				
Montant net des heures compl/suppl exonérées				

NET A PAYER AU SALARIE

(EN EUROS)

ALLEGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR

(EN EUROS)

TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR

(EN EUROS)

Cumuls	Salaire brut	Ch. salariales	Ch. patronales
Période Année			

Forfait Jours	
Période	Année

Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés Jours d'ancienneté			

SAS GRANDIS

ZAC du Croissant
CS 20049
50380 SAINT PAIR SUR MER

SIRET 391298965 00032 APE/NAF 1413Z

BULLETIN DE PAIE

Période du 01/08/22 au 31/08/22
Paiement le 31/08/22 par Virement

Conv. coll. INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

ID 536

Ancienneté 8 an(s) et 4 mois

Niveau VI Indice 1 Forfait jours 218,00

Emploi Resp Ctl gstn, Data owner & ERP

Service SYSTEME D'INFORMATION

M FILEUX Bruno

Le Bourg

14310 MAISONCELLES-PELVEY

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
				Gain	Retenue
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				1360,03	2805,54
Prime de transport	11,00	1,000		11,00	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU		4261,52		
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			0,00	
Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			4544,83	36620,73
Impôt sur le revenu prélevé à la source	4544,83	5,30	240,88	1940,92
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00
NET A PAYER AU SALARIE	(EN EUROS)			4020,64
ALLEGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	(EN EUROS)			100,99
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	(EN EUROS)			8531,34

Cumuls	Salaire brut	Ch. salariales	Ch. patronales
Période	5610,55	1360,03	2890,79
Année	45210,55	10943,89	23177,78

Forfait Jours	
Période	11,00
Année	141,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	8,00	17,00	6,24
Jours d'ancienneté		0,00	

Dates de congés.

Du 09/08/22 Au 19/08/22
Du Au
Du Au